



Copyright pour un manuscrit

Par JeanDidier

Bonjour, j'ai déposé mon manuscrit sur "CopyrightFrance" avant de le transmettre à un éditeur. L'éditeur à accepté mon manuscrit, seulement à la publication de l'ouvrage, j'ai constaté la mention copyright France avec le nom de l'éditeur. Il a donc fait un copyright à partir du mien. A t-il le droit ? Que devient mon copyright sur le plan légal ?

Merci pour votre réponse